



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 04.09.2020, **Publication répétée:** 02.09.2020, 03.09.2020

Numéro de publication: SR01-0000003921

Entité de publication

Eidgenössische Stiftungsaufsicht ESA, Inselgasse 1, 3011 Bern

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Fondation Béjart avec Fondation Maurice Béjart

3. Publication

Organisation transférante:

Fondation Béjart
CHE-109.799.338
c/o: Etude Tournaire & Associés SA
quai Gustave-Ador 18
1207 Genève

Organisation reprenante:

Fondation Maurice Béjart
CHE-113.491.659
Avenue du Léman 2
1005 Lausanne

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Point de contact:

Eidgenössische Stiftungsaufsicht ESA
Inselgasse 1
3011 Bern